

Communiqué de presse

Information réglementée

Le 1 mars 2023 • 7h15 CET

Bekaert poursuit son Programme de Rachat d'Actions

Suite à la publication [des résultats annuels 2022](#) de Bekaert et de la décision du conseil d'administration de Bekaert d'approuver la poursuite de son programme de rachat d'actions pour un montant total maximal de € 120 millions sur une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (le "Programme"), Bekaert annonce aujourd'hui le lancement immédiat d'une cinquième tranche du Programme pour un montant maximal de € 30 millions (la « Cinquième Tranche »). Cette Cinquième Tranche prendra fin au plus tard le 3 mai 2023.

La décision par le conseil d'administration de Bekaert de poursuivre le Programme a été prise, comme le fût la décision initiale du Programme, sur base de l'autorisation octroyée par l'assemblée générale extraordinaire de Bekaert du 13 mai 2020.

Bekaert a désigné Kepler Cheuvreux SA en qualité qu'intermédiaire indépendant pour racheter les actions en son nom et prendre les décisions de négociation dans le cadre de la Cinquième Tranche indépendamment de Bekaert.

Comme précédemment annoncé, le but du Programme est de réduire le capital social émis de la société et toutes les actions rachetées dans le cadre du Programme seront annulées.

Au cours de cette Cinquième Tranche, Bekaert publiera régulièrement des communiqués de presse avec des mises à jour sur les opérations réalisées, comme requis par la loi. Ces informations seront également disponibles sur [les pages de notre site internet](#) consacrées aux relations avec les investisseurs. Toute tranche supplémentaire du Programme qui pourrait être effectuée après l'achèvement de la Cinquième Tranche, fera l'objet d'une publication adéquate.

Mise à jour relative au Contrat de Liquidité

Bekaert annonce aujourd'hui que son conseil d'administration a confirmé la poursuite du programme de liquidité avec Kepler Cheuvreux, dont le contrat de liquidité avait été renouvelé tel qu'annoncé [le 2 septembre 2022](#). Par conséquent, le prix maximum auquel des actions de Bekaert peuvent être acquises en vertu du contrat de liquidité est fixé à € 51,69.

Profil

L'ambition de Bekaert est d'être le partenaire privilégié pour définir la façon dont nous vivons et nous déplaçons, toujours d'une manière sûre, intelligente et durable. Leader mondial sur nos marchés et leader technologique dans la science des matériaux appliquée à la transformation du fil d'acier et aux technologies de revêtement, Bekaert (bekaert.com) utilise également son expertise au-delà du domaine de l'acier pour créer des solutions nouvelles avec des matériaux et des services innovants au service de marchés tels la nouvelle mobilité, la construction à faible émission de carbone et l'énergie verte. Fondée en 1880, avec son siège social en Belgique, Bekaert (Euronext Brussels, BEKB) est une entreprise globale dont les 27 000 collaborateurs dans le monde ont généré ensemble un chiffre d'affaires global de près de € 7 milliards en 2022.

Disclaimer

Le présent communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations reflètent les opinions actuelles de la direction concernant des événements futurs, et sont sujettes à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent conduire les résultats réels à être sensiblement différents de résultats ou de performances futurs exprimés par le présent communiqué de presse ou qui pourraient en être déduits. Bekaert fournit les informations reprises dans ce communiqué à la date d'aujourd'hui, et n'assume aucune obligation d'actualiser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué à la lumière d'informations nouvelles, d'événements futurs ou autrement. Bekaert rejette toute responsabilité pour toutes déclarations faites ou publiées par des tiers, et n'assume aucune obligation de corriger des données, informations, conclusions ou opinions inexactes publiées par des tiers au sujet du présent ou de tout autre communiqué de presse diffusé par Bekaert.